

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018 à 20 H 30**

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE	X			
M. Xavier LEVASSEUR			X	M. LESOBRE Eric
Mme Valérie BASLEY	X			
M. Emmanuel MOREL	X			
Mme Chantal DUJARDIN			X	Mme VAUTIER Françoise

Secrétaire de séance : Mme BOINET-TOURMENTE Sandrine.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 21 MARS 2018 :

Approbation du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour l'ajout de 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Délibération concernant l'attribution du Fonds de Concours à la CCICV, en vue de participer au financement du programme voirie : Route des Marettes.
- Vote du budget annexe : lotissement communal.
- Convention d'occupation bande de terrain impasse des Colibris.

Le Conseil Municipal donne son accord.

1° - ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS A LA CCICV EN VUE DE PARTICIPER AU FINANCEMENT DU PROGRAMME VOIRIE DE 2018 :

Les travaux proposés au programme voirie 2018 de la CCICV sont :

- La réfection de la Route des Marettes (partie située en sous-bois) : enrobés, pour un montant de 12 747 € ;
- La route des Marettes (partie située sur le plateau) : enduit bicouche gravillonné, pour un montant de 645 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du 12 Décembre 2017, actant la mise en place de fonds de concours voirie et leur inscription dans les statuts de la CCICV.

Considérant que la CCICV s'est vue transférée des compétences au titre notamment de l'article L5214-16-II du CGCT et notamment celle de la voirie,

Considérant que l'article L5214-16-V du CGCT dont la rédaction issue de la loi du 13 Août 2004 permet, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement », le versement d'un fonds de concours entre la Communauté de Communes et les Communes membres,

Considérant que le versement de ces fonds est soumis aux accords concordants du Conseil Communautaire et des conseils municipaux exprimés à la majorité simple,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, **décide** d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, en vue de participer au financement du programme voirie de 2018, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement.

2° - TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2018 :

Le tableau communiqué par les services fiscaux est le suivant :

Taxes	Bases imposition	Taux 2018	Produits à taux constants
Taxe Habitation	1 318 000	17.30	228 014
Taxe Foncier Bâti	822 200	23.90	196 506
Taxe Foncier non bâti	46 200	51.67	23 872
CFE	78 700	19.09	15 024
TOTAL			463.416

Mme le Maire propose aux membres du Conseil de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018, tels que présentés par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **décide** de voter les taux suivants :

→ Taxe Habitation :	17.30
→ Taxe Foncier Bâti :	23.90
→ Taxe Foncier non Bâti :	51.67
→ CFE :	19.09

3° - VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 :

Présentation du budget primitif par Mme le Maire :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 635 654.00 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 818 687.00 € (incluant les Restes à Réaliser 2017).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le Budget Primitif 2018, tel que présenté.

4° - VOTE BUDGET ANNEXE 2018 : LOTISSEMENT LE CLOS ST SAUVEUR

Présentation du budget annexe par Mme le Maire :

- La somme de 234 000.00 € provient du budget primitif principal : restes à réaliser 2017.
- La somme de 57 430.00 € provient du Budget Principal : « Avances ».

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 291 430.00 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 291 430.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le Budget annexe 2018 du lotissement communal, tel que présenté.

5° - CONVENTION OCCUPATION BANDE DE TERRAIN IMPASSE DES COLIBRIS

La Commune de Clères est propriétaire d'une bande de terrain d'une superficie d'environ 84 m², située impasse des Colibris. Mme le Maire rappelle au Conseil que cette bande de terrain fait partie du domaine privé de la Commune et que deux canalisations passent sous celle-ci : l'une concerne l'assainissement, l'autre le pluvial. Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil d'établir une convention d'occupation par des particuliers, à titre gracieux, de cette bande de terrain, pour une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à établir une convention d'occupation de la bande de terrain, à titre gracieux, à compter de ce jour ; **ne souhaite** aucune plantation sur cette bande de terrain et **demande** un libre accès du fait du passage de canalisations.

6° INFORMATIONS DU MAIRE :

- **Eglise** : opération de maintenance (changement antenne).
- **Association Motardscie** : passage dans la Commune de 390 motos le 15 Avril.
- **Cérémonie nouveaux habitants** : 13 Avril à 18 H 30.
- **Bus Espace numérique** : Prochain passage le 9 Mai (1 fois tous les 15 jours).
- **Cinéma** : prochaine séance le 20 Avril.